

Destinataires — Responsables et/ou enseignants des structures coopératives affiliées. A communiquer à tous les collègues.

## OCCE06 – INFORMATIONS GENERALES- FIN D'ANNEE 2025

Voir tous les projets (théâtre, chorales, lecture/écriture... présentés dans la rubrique dédiée du site [OCCE06.com](http://OCCE06.com))

### **1/ LES PROJETS NEFE – L'OCCE06 PARTENAIRE DE LA DSDEN**

L'OCCE 06 est le partenaire retenu par la DSDEN pour accompagner les écoles dans la mise en œuvre de vos projets NEFE. À ce titre, l'OCCE 06 est pleinement partie prenante dans la gestion des fonds. Cette mission vise à vous offrir un accompagnement de proximité, avec un interlocuteur financier identifié pour le suivi :

- des devis (validés par la DSDEN) : Yamina – OCCE Poste3
- des factures : Laurence – OCCE – OCCE Poste 2

### **2/ LES PROJETS CODES-CERON – L'OCCE 06 PARTENAIRE DE LA DSDEN**

L'OCCE 06 est partenaire de la mise en œuvre d'un projet d'éducations à la santé porté par le CODES-CERON pour les écoles maternelles d'éducations prioritaires.

### **3/ L'OCCE ET ECOLES DEPARTEMENTALES ET COUVERTURE ASSURANTIELLE**

En cette fin d'année, le Département vous a informés qu'à compter du 1er janvier 2026, les établissements Ecoles départementales ne souscriront plus de garantie individuelle accident.

L'affiliation annuelle de votre école à l'OCCE vous permet toutefois de bénéficier d'une couverture assurantelle complète au titre des sorties scolaires. Le contrat collectif MAE/OCCE inclut bien l'indemnisation des dommages corporels (garantie individuelle accident) pour les élèves, les enseignants et les accompagnateurs, ainsi qu'une garantie rapatriement. Cette couverture répond aux exigences du Département et permet la réalisation de vos projets de séjours en toute sérénité.

L'OCCE a informé le Département et les autorités académiques.

### **4/ MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE IMAGIMOT**

Nous sommes ravis de vous informer que désormais le SERVICE IMAGIMOT (service de prêt de livres de l'OCCE06) situé au siège de l'OCCE (23 rue Jean Canavès 06100 Nice) sera **ouvert en continu les mercredis**.

Pour rappel, voici les horaires hebdomadaires :

Lundi : 11h30-12h40 / 16h00 - 17h40

Mardi : 11h30-12h40 / 16h00 - 17h40

**Mercredi : 10h00-17h00 EN CONTINU**

Jeudi : 11h30-12h40 / 16h00 - 17h40

Vendredi : 11h30-12h40 / 16h00 - 17h00

### **5/ HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX DE L'OCCE06 – VACANCES DE NOËL 2025**

Les bureaux de l'OCCE06 seront ouverts :

- lundi 22 décembre : de 9h30-12h00 / 14h-16h00

- Mardi 23 décembre : de 9h30-12h00 / 14h-16h00

- lundi 29 décembre : de 9h30-12h00 / 14h-16h00

- Mardi 30 décembre : de 9h30-12h00 / 14h-16h00



Le Président, les administrateurs et toute l'équipe de l'OCCE06 vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !!

Les bureaux de l'OCCE sont fermés entre 12h45 et 14h. La boîte mail de l'AD est relevée quotidiennement.

Dans vos messages précisez toujours école/commune/numéro d'affiliation – merci.